

Autorisation de conduite

Public concerné :

Pour les personnes ayant à utiliser des chariots à conducteur porté 1A, 1B, 3 et 5, catégorie R489

Pré requis : aucun

Durée :

7 heures

Dates et lieux :

A définir selon vos besoins

Nombre de participants :

1 à 5 personnes

Encadrant :

Dispensée par un formateur titulaire des CACES

Points forts :

Utilisation de support vidéo, site de l'entreprise

Evaluation :

Grille évaluation théorique et pratique

Objectif :

Apprentissage ou révision des règles de sécurité pour tout travail avec un chariot à conducteur porté.

Programme théorique :

Apprentissage ou révision des règles de base de l'utilisation des chariots à conducteur porté.

Programme pratique :

Apprentissage ou révision de la prise de poste.

Mise en place d'exercices de port de charge.

Apprentissage ou révision de la fin de poste.

Evaluation des attentes et objectifs des stagiaires